Réunion de bilan du protocole Cerema – 4 novembre 2015

Protocole non respecté, subvention qui poursuit et amplifie sa baisse en 2016 : l'avenir du Cerema s'annonce sombre

Rappel sur la création du Cerema engagée par le protocole signé en 2012 entre les ministres et les organisations syndicales

Le protocole prévoyait dans son chapitre trois que « ***les moyens (financiers et humains (en ETP cibles notifiés)) alloués par l'État au nouvel organisme seront maintenus à dater de sa mise en place durant deux années à hauteur de la somme des moyens préexistants pour chaque service ou partie de service (supports) qui auront été inclus dans l'organisme*** ». Il était également précisé que « *les moyens financiers nécessaires en 2013 pour préparer l'implantation du siège de l'établissement seront identifiés dans le budget des ministère* ». Les organisations syndicales avaient donc demandé, dès la fin de la préfiguration, que le comité de suivi se réunisse à l'issue de la période couverte par cet engagement.

La fin de la période des deux ans approchant, la CGT a donc insisté en écrivant aux ministres de tutelle le 7 août dernier **pour demander une réunion en constatant** :

1- qu'en matière de moyens, les faits montrent une diminution des moyens alloués par l'État au Cerema ;

2- qu'en matière d'effectifs, **le Cerema a subi une baisse importante avant la création de l'établissement et depuis celle-ci** ;

3- qu'en matière de gouvernance, **deux instances majeures**, prévues par les texte de lois, n'étaient **toujours pas créées** : le conseil scientifique et technique et les comités d'orientations territoriaux.

Après un refus, le ministère, sous pression des organisations syndicales, a fini par consentir à une réunion de bilan du protocole, dans un contexte marqué par les discussions sur le projet de loi de finances 2016.

Des effectifs réels qui chutent en raison des contraintes de masse salariale

Avant la création du Cerema les effectifs des 11 services regroupés avaient déjà très fortement diminué (environ 4600 ETP en 2007). À sa création, les effectifs n'ont pas été augmentés pour couvrir les nouvelles missions que n'assumaient pas les 11 services : comptabilité, paye, pilotage…

Régulièrement, la direction générale indique que l'atteinte réelle du plafond d'emplois était impossible en raison des contraintes sur la masse salariale.

Et en effet les effectifs présents ont diminué depuis la création de l'établissement malgré le maintien du plafond (- 42 ETP entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015). Cela nous renvoie donc à l'insuffisance de la subvention de l'État (cf page suivante).

Les dépenses et charges que le Cerema assume alors qu'elles devraient relever de l'État

1- des dépenses liées à la création du Cerema pour a minima 7,4 millions ;

2- des charges antérieures de personnel (liées au retards d'arrêtés) pour 2,4 millions ;

3- des provisions au titre de la partie monétisable des Comptes-Epargne-Temps (13,4 millions)* ;

4- des provisions aux amortissements pour 2,7 millions**.

* La CGT estime que ce chiffrage devrait inclure l'ensemble des jours de CET (et non la seule fraction monétisable), qui constituent un manque à gagner à venir pour le Cerema si les agents utilisent ces jours en absence.

** Ce chiffrage ne concerne pas 80 % des équipements transférés au Cerema qui étaient déjà amortis (pour un montant de 34,6 millions d'euros) et qui sont pour partie obsolète. **Pour la CGT, l'État devrait donner au Cerema les moyens d'investissements lui permettant de renouveler ce matériel vieillissant.**

L'administration relativise les baisses de subvention alors qu'elles constituent la plus éclatante illustration du non-respect du protocole

Le ministère indique que *« seules les mesures transversales au budget de l'État et quelques mesures mineures d'ajustement techniques »* ont conduit à diminuer la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) et que la non-restitution de la mise en réserve est la règle pour tous les établissements publics *« dans la conjoncture budgétaire actuelle »*. Les mises en réserve équivalent donc à des baisses de subvention.

Voici les diminutions successives de la SCSP que le Cerema a connu depuis sa création :

- 4,6 millions en 2014 ;
- 6,9 millions en 2015 ;

Rien que sur les deux ans d'application du protocole, notre service a donc été spolié de plus de 16 millions d'euros[1] soit environ 7 % de la SCSP initiale de 2014!

Non seulement le ministère estime que ces baisses ne violent en rien le protocole, mais le projet de loi de finances prévoit pour 2016 une diminution de l'ordre de 4 millions d'euros de la SCSP ! Le plafond d'emplois du Cerema est lui aussi abaissé, passant de 3152 à 3024, alors que les effectifs réels au 31 décembre 2015 sont prévus à 3066 (ce qui laisse présager l'accentuation des limitations de mobilités et des fermetures de postes…).

Un protocole qui même respecté, ne serait pas suffisant pour donner au Cerema les moyens minimaux pour son fonctionnement

Le directeur a à nouveau rappelé la situation financière extrêmement délicate du Cerema due au sous-investissement très important dans les 11 services préfigurant l'établissement et aux nouvelles charges non financées par l'État. Le directeur a précisé que dans ces conditions la viabilité de notre service est très incertaine. Les représentants du personnel ont demandé à l'administration (qui est restée sans réponse) comment elle expliquait les difficultés rencontrées comme par exemple :

1- l'investissement bien inférieur aux besoins,

2- l'impossibilité d'atteindre le plafond d'emploi et la restriction de la plupart des recrutements à des candidatures internes ;

3- l'impossibilité de respecter les moyennes indemnitaires fixées par le ministère.

Pour la CGT, s'il est clair que la situation du Cerema serait meilleure si le protocole avait été respecté, il n'en demeure pas moins que pour assurer la pérennité du Cerema, il faudra aller bien au-delà des engagements ministériels prévus au protocole.

Il est urgent de rompre avec l'austérité et la casse des services public

Il ne s'agit pas d'une attaque spécifique contre le Cerema. Celui-ci est **victime, comme tous les services publics, de la politique d'austérité du gouvernement. Celle-ci doit être combattue pour imposer une alternative aux politiques libérales que nous subissons depuis tant d'années avec le succès que l'on connaît…**

Il faut refuser le chantage de la dette publique. Celle-ci est le résultat d'une part de la baisse des recettes publiques (cadeaux fiscaux octroyés depuis plus de 30 ans aux entreprises et aux ménages les plus aisés), et d'autre part de la crise bancaire de 2008, dont nous ne sommes en rien responsables. Rappelons que l'austérité n'empêche pas le gouvernement d'octroyer, par le mal nommé pacte de responsabilité, 50 milliards de cadeaux supplémentaires au patronat sans aucune contrepartie et que l'évasion et la fraude fiscales représentent au moins à 60 milliards par an.

1 4,6 millions en 2014 et 4,6 + 6,9 millions en 2015